

Audit Conseil Expertise SAS
Membre de PKF International
17, boulevard Augustin Ciussa
13007 Marseille

Deloitte & Associés
Les Docks – Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

INNATE PHARMA

Société Anonyme

117, avenue de Luminy
BP 30191
13276 Marseille Cedex 9

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

INNATE PHARMA

Société Anonyme
117, avenue de Luminy
BP 30191
13276 Marseille Cedex 9

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société INNATE PHARMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les notes 2e, 2e1 et 2e2 de l'annexe exposent le traitement comptable appliqué aux immobilisations incorporelles et aux frais de recherche et développement engagés par votre société.

La note 2k expose les règles et méthodes comptables relatives au chiffre d'affaires et notamment aux revenus générés par les accords de licence et les prestations de recherche et développement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

La note 2k de l'annexe mentionne que la direction procède à l'estimation de la durée d'implication de votre société dans les engagements de recherche et de développement futurs. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société pour déterminer le degré d'avancement et l'appliquer au coût total du contrat.

La note 2e1 de l'annexe mentionne que la direction procède à l'estimation de l'avancement des travaux de recherche et développement lors de la comptabilisation des charges de sous-traitance concernées. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société pour déterminer le degré d'avancement et l'appliquer au coût total du contrat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

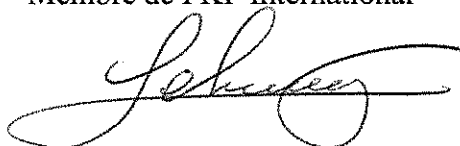
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marseille, le 18 avril 2016

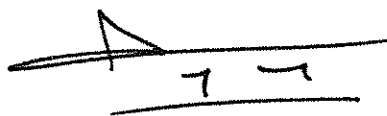
Les Commissaires aux Comptes

Audit Conseil Expertise SAS
Membre de PKF International



Nicolas LEHNERTZ

Deloitte & Associés



Hugues DESGRANGES

COMPTES ANNUELS

Bilan
Compte de résultat
Annexe

Comptes sociaux annuels au 31 décembre 2015

NORMES FRANÇAISES

Bilan (en milliers d'euros, normes françaises)

Exercice clos le 31 décembre	Note	2015	2014
Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	3	9 745	5 415
Constructions	4	36	43
Installations techniques, matériel et outillage	4	1 712	1 160
Autres immobilisations corporelles	4	376	230
Immobilisations financières	5	38 345	583
Total actif immobilisé		50 214	7 432
Actif circulant			
Clients et comptes rattachés	6	525	426
Autres créances	7	10 010	9 051
Valeurs mobilières de placement	8	82 998	4 911
Disponibilités	8	152 843	64 261
Total actif circulant		246 376	78 649
Comptes de régularisation			
Charges constatées d'avances	9	5 990	1 156
Total comptes de régularisation		5 990	1 156
Total de l'actif		302 581	87 237

Bilan
(en milliers d'euros, normes françaises)

Exercice clos le 31 décembre	Note	2015	2014
Passif			
Capitaux propres			
Capital	10	2 692	2 649
Prime d'émission	10	178 545	175 092
Report à nouveau		(104 185)	(84 416)
Résultat de l'exercice		(6 833)	(19 769)
Provisions règlementées	12	396	328
Total capitaux propres		70 615	73 885
Passif non courant			
Provisions pour risques et charges	12	-	-
Pensions et obligations similaires	12	1 740	1 094
Total provisions pour risques et charges		1 740	1 094
Dettes			
Emprunts et dettes	13	1 500	1 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14	14 938	6 842
Dettes fiscales et sociales	15	3 769	2 386
Autres dettes		253	205
Produits constatés d'avance	16	209 764	1 326
Total des dettes		230 225	12 259
Total du passif		302 581	87 237

Compte de résultat
(en milliers d'euros, normes françaises)

Exercice clos le 31 décembre	Note	2015	2014
Chiffre d'affaires	17	17 909	907
Subventions d'exploitation	11	187	205
Reprises sur amortissements, provisions, transfert de charges		91	49
Autres revenus		2	12
Total des produits d'exploitation		18 189	1 173
Achats de matières premières et autres approvisionnements	18	(2 607)	(1 704)
Autres achats et charges externes	19	(19 387)	(15 570)
Impôts taxes et versements assimilés		(523)	(198)
Salaires et traitements	20	(6 851)	(5 315)
Charges sociales	20	(3 353)	(2 600)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	21	(2 364)	(2 043)
Dotations aux provisions pour risques et charges	12	(646)	(305)
Autres charges		(293)	(197)
Total des charges d'exploitation		(36 024)	(27 933)
Résultat d'exploitation		(17 836)	(26 759)
Produits / (charges) financières, nets	22	4 111	867
Résultat courant avant impôt		(13 725)	(25 892)
Produits / (charges) exceptionnels, nets	23	(153)	(387)
Crédit d'impôt recherche	24	7 045	6 510
Résultat de l'exercice		(6 833)	(19 769)

Tableau des flux de trésorerie
(en milliers d'euros, normes françaises)

Exercice clos le 31 décembre	Exercice clos le 31 décembre		
	Note	2015	2014
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net comptable		(6 833)	(19 769)
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>			
Amortissements et dépréciation d'immobilisations	21	2 364	2 043
Dotations / (reprises) sur provisions et amortissements dérogatoires	12	714	372
Dépréciations sur actifs financiers	5, 12	-	(72)
(Plus) / moins-values sur cession et mises en rebut d'actifs		86	321
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		212 075	(1 236)
Produits sur actifs et autres actifs financiers	22	(972)	(650)
Flux de trésorerie généré par l'activité		207 434	(18 991)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	3, 4	(7 397)	(2 379)
Apport en compte courant aux filiales	5	-	(60)
Variations d'immobilisations financières	5	(37 816)	-
Produits sur actifs et autres actifs financiers	22	972	650
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(44 241)	(1 789)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Produits de l'exercice ou de la souscription d'instruments de capitaux propres	10	3 496	1 016
Augmentation de capital	10	-	47 784
Remboursements d'emprunts	13	-	(130)
Rachat d'actions propres	5	(20)	(38)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		3 476	48 632
Variation de la trésorerie		166 669	27 852
Trésorerie à l'ouverture		69 172	41 320
Trésorerie à la clôture		235 841	69 172
<i>Dont :</i>			
<i>Disponibilités</i>		152 843	64 261
<i>Valeurs mobilières de placement</i>		82 998	4 911
Total de la trésorerie à la clôture		235 841	69 172

Variation du besoin en fonds de roulement	Note	2015	2014	Variation
Clients et comptes rattachés et charges constatées d'avance	6, 9	16,525	10,634	(5,891)
Produits constatés d'avance	16	(926)	(1 326)	(400)
Produits constatés d'avance relatifs à AstraZeneca	16	(208 838)	-	208 838
Dettes opérationnelles	14, 15	(18 961)	(9 433)	9,528
Variation du besoin en fonds de roulement		(212,200)	(125)	212,075

Tableau de variation des capitaux propres
(en milliers d'euros, normes françaises)

	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2013	45 736	2 287	121 654	(81 163)	(3 253)	261	39 787
Affectation du résultat 2013	-	-	-	(3 253)	3 253	-	-
Résultat de l'exercice 2014	-	-	-	-	(19 769)	-	(19 769)
Souscriptions et exercices d'instruments de participation	384	19	996	-	-	-	1 015
Directoire 04/04/2014 - Augmentation de capital Novo Nordisk	600	30	4 947	-	-	-	4 977
Directoire 23/06/2014 - Augmentation de capital	6 250	313	47 495	-	-	-	47 808
Dotation nette aux amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	67	67
Solde au 31 décembre 2014	52 970	2 649	175 092	(84 416)	(19 769)	328	73 885
Affectation du résultat 2014	-	-	-	(19 769)	19 769	-	-
Résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	(6 833)	-	(6 833)
Souscriptions et exercices d'instruments de participation	864	43	3 453	-	-	-	3 496
Dotation nette aux amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	68	68
Solde au 31 décembre 2015	53 834	2 692	178 545	(104 185)	(6 833)	396	70 615

Notes aux états financiers (normes françaises)

- 1) **Faits caractéristiques de l'exercice**
- 2) **Principes comptables**
- 3) **Immobilisations incorporelles**
- 4) **Immobilisations corporelles**
- 5) **Immobilisations financières**
- 6) **Clients et comptes rattachés**
- 7) **Autres créances**
- 8) **Disponibilités et valeurs mobilières de placement**
- 9) **Charges constatées d'avance**
- 10) **Capital**
- 11) **Avances conditionnées, subventions et financements publics**
- 12) **Provisions**
- 13) **Emprunts et dettes**
- 14) **Dettes fournisseurs et comptes rattachés**
- 15) **Dettes fiscales et sociales**
- 16) **Produits constatés d'avance**
- 17) **Chiffre d'affaires**
- 18) **Achats de matières premières et autres approvisionnements**
- 19) **Autres achats et charges externes**
- 20) **Coûts de personnel**
- 21) **Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations**
- 22) **Produits et charges financiers, nets**
- 23) **Produits et charges exceptionnels, nets**
- 24) **Impôts sur les bénéfices**
- 25) **Engagements**
- 26) **Litige**
- 27) **Evènements postérieurs à la clôture**
- 28) **Tableau des filiales et participations**
- 29) **Parties liées**
- 30) **Honoraires versés aux contrôleurs légaux**

1) Faits caractéristiques de l'exercice

- Le 24 avril 2015, la Société a signé un accord de co-développement et de commercialisation avec AstraZeneca (« AZ ») relatif à monalizumab. La Société est éligible à des paiements pouvant atteindre 1 275 millions de dollars et des redevances à deux chiffres sur les ventes. Le paiement initial reçu le 30 juin 2015 s'élève à 250 millions de dollars. AZ paiera à Innate Pharma 100 millions de dollars supplémentaires avant l'initiation du développement de Phase III ainsi que des paiements d'étapes réglementaires et commerciaux additionnels pouvant atteindre 925 millions de dollars. AZ enregistrera les ventes et paiera à Innate Pharma des redevances à deux chiffres, assises sur les ventes nettes. L'accord comprend des droits de co-promotion en Europe pour 50% des profits dans ce territoire pour Innate Pharma.
- Suite à l'accord signé avec AstraZeneca, Novo Nordisk A/S est éligible à un complément de prix relatif à l'acquisition des droits d'anti-NKG2A (cette acquisition datant de février 2014). Au 31 décembre 2015, la Société a comptabilisé une provision de 6,3 millions d'euros, la contrepartie étant comptabilisée au bilan en immobilisation incorporelle.
- Le 3 octobre 2015, la Société a reçu un paiement d'étape de 5 millions de dollars (4,5 millions d'euros) de la part de Bristol-Myers Squibb au titre du contrat de licence de lirilumab. Ce paiement intervient suite au traitement du premier patient dans l'essai de Phase II testant lirilumab en combinaison avec rituximab chez des patients présentant une leucémie lymphoïde chronique (LLC) en rechute ou réfractaire, ou non traitée et à haut risque de progression. Ce paiement a été reconnu intégralement en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2015 car il n'engendre aucune obligation de service pour la Société.

2) Principes comptables

a) Base de préparation

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables en vigueur en France dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présupposant la continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce ainsi que du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au nouveau plan comptable général (PCG) abrogeant le règlement CRC n° 99-03 relatif aux comptes annuels.

b) Changements de réglementation et de méthodes comptables

Aucun changement de réglementation comptable ou de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

c) Traitement des produits consommés

La Société a déterminé que selon la réglementation comptable française sur les actifs, ne peuvent être inscrits dans cette rubrique que les éléments destinés à être vendus en l'état ou à l'issue d'un processus de production. Ceci exclut que soient qualifiés de stocks les produits qu'elle consomme dans le cadre de ses activités de recherche et développement. Le stock des produits consommés par la Société dans le cadre de ses activités de recherche et développement ne sont pas destinés à être vendus et sont donc constatés en charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

d1) Amortissement économique pour dépréciation

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Installations	5 à 20 ans
Matériel de laboratoire	8 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

d2) Amortissement dérogatoire

Un amortissement fiscal avec application d'un coefficient dégressif majoré est constaté sur le matériel et outillage affecté à la recherche.

En application de la réglementation comptable française, l'avantage fiscal correspondant à l'excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement économique est porté au passif au compte amortissement dérogatoire, qui est présenté au bilan dans les capitaux propres en « Provisions réglementées ».

e) Immobilisations incorporelles

En application de la réglementation comptable sur les actifs, une immobilisation incorporelle est comptabilisée si, et seulement si :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la Société ; et
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Pour apprécier le degré de certitude attaché aux flux d'avantages économiques futurs attribuables à l'utilisation de l'actif, la direction exerce son jugement sur la base des indications disponibles lors de la comptabilisation initiale de cet actif.

En accord avec cette réglementation, les dépenses de propriété intellectuelle sont comptabilisées en charges en raison de la difficulté d'évaluer avec fiabilité le coût de ces dépenses au moment de la signature du contrat.

e1) Frais de recherche et de développement

En application de l'article 2-6 du Règlement CRC n° 2004-06, les travaux de recherche sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Cette méthode est conforme au traitement comptable adopté par la Société antérieurement au changement de réglementation.

La Société sous-traite une partie importante de ses activités de recherche et développement à des partenaires externes. Ces dépenses sont comptabilisées en fonction de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement est déterminé sur la base des informations communiquées par les partenaires externes, corroborées par des analyses internes. La détermination du degré d'avancement nécessite de recourir à des estimations.

e2) Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées sont évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée d'utilité estimée par la Société :

Brevets	5 ans
Logiciels	2 ans

Dans le cadre de l'acquisition auprès de Novo Nordisk A/S des droits de développement et de commercialisation de monalizumab, la contrepartie financière payée par Innate Pharma en 2014 a été comptabilisée en immobilisations incorporelles. Elle est amortie linéairement sur la durée anticipée des études de Phase II planifiées par la Société.

Le complément de prix payé par Innate Pharma en 2015 suite à l'accord signé avec AstraZeneca a également été comptabilisé en immobilisations incorporelles. Il est également amorti linéairement sur la durée anticipée des études de Phase II planifiées par la Société.

f) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées par les titres de participation dans les filiales et participations de la Société, des actions propres, des dépôts et cautionnement divers et des autres titres immobilisés acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part des capitaux propres correspondant à la participation et des perspectives de rentabilité. Une provision est constatée lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

g) Disponibilités et placements

Les disponibilités comprennent les espèces et toutes les valeurs qui, en raison de leur nature, sont immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Les valeurs mobilières de placement détenues par la Société sont des titres non représentatifs d'une quote-part de capital, dont l'achat constitue un placement de trésorerie transitoire ou permanent, non spéculatif. L'objectif de la Société est d'obtenir une rentabilité minimale mesurée en général en référence à l'EONIA, par la perception d'un revenu (dividendes ou intérêts) et/ou par la réalisation d'une plus-value lors de la revente.

La Société compare lors de chaque clôture le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement à leur valeur d'inventaire.

Seules les moins-values latentes affectent le résultat de l'exercice. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées mais sont néanmoins soumises à l'impôt sur les bénéfices.

h) Impôt sur les bénéfices et crédit d'impôt recherche

L'impôt sur les bénéfices est comptabilisé selon la méthode de l'impôt exigible. Dans cette méthode, la charge d'impôt de l'exercice est le montant dû à l'Etat, le produit d'impôt de l'exercice est le crédit d'impôt octroyé par l'Etat au titre de l'exercice, et il n'est pas tenu compte de l'impôt différé résultant des effets futurs des différences temporaires et déficits fiscaux reportables.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis son premier exercice fiscal. Depuis le 31 décembre 2009, compte tenu de la possibilité offerte par la Loi de Finance pour 2010 de demander le remboursement anticipé immédiat des créances de crédit d'impôt recherche, la créance de crédit d'impôt recherche de la Société au titre de 2015 a été présentée en « Autres créances ».

Il est à noter qu'à compter de 2011, seules les sociétés répondant aux critères de PME communautaires sont éligibles à ce remboursement anticipé des créances de crédit d'impôt recherche. La Société s'est assurée qu'elle répondait aux critères définissant une PME communautaire et peut donc continuer de bénéficier du remboursement anticipé.

i) Avances conditionnées et autres formes d'aides publiques

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions ; et
- les subventions seront reçues.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel au rythme des amortissements pratiqués.

j) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lorsque la Société s'attend à ce qu'une provision soit remboursée, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est constaté comme un actif distinct uniquement lorsqu'il est virtuellement certain.

k) Reconnaissance du chiffre d'affaires

A ce jour, le chiffre d'affaires de la Société correspond essentiellement aux revenus générés par les accords de licence et aux projets de recherche et développement conclus avec les sociétés pharmaceutiques (Note 17). Ces contrats incluent généralement diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature et des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis, des paiements forfaitaires de financement de frais de recherche et développement et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits.

Les montants facturables au titre de la signature du contrat, qui rémunèrent un accès à la technologie, sont immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires lors de la prise d'effet du contrat lorsque les montants reçus sont non remboursables et que la Société n'a pas d'engagements de développements futurs. Dans tous les autres cas, ils sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques. Les montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis sont enregistrés en chiffre d'affaires lors de l'atteinte effective de ces objectifs. Les revenus liés au financement de frais de recherche et développement sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des montants facturés s'avère incertaine.

Le chiffre d'affaires se compose également de la refacturation intra-groupe des différentes conventions régissant les relations du Groupe, ainsi que la refacturation de certains frais.

l) Reconnaissance de la provision pour pensions et obligations similaires

Une provision pour indemnités de départ à la retraite est calculée lors de chaque clôture annuelle. Le montant total de cette provision est comptabilisé au bilan, la variation entre deux périodes étant comptabilisée en compte de résultat (voir Note 12).

3) Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Logiciels	Brevets	Fonds commercial	Total
Exercice clos le 31 décembre 2015				
Solde net à l'ouverture	50	5 362	3	5 415
Acquisitions	6	6 325	-	6 331
Cessions	-	-	(3)	(3)
Transferts	-	-	-	-
Amortissements et provisions	(43)	(1 955)	-	(1 998)
Solde net à la clôture	13	9 732	-	9 745

Le 5 février 2014, Innate Pharma SA a annoncé l'acquisition auprès de Novo Nordisk A/S des droits de développement et de commercialisation du candidat monalizumab, anti-NKG2A, un anticorps immunomodulateur « first-in-class » prêt à entrer en essai clinique de Phase II en oncologie. La contrepartie financière de 7 millions d'euros (2 millions d'euros en numéraire et 600 000 actions émises au prix unitaire de 8,33 euros) a été comptabilisée en actif incorporel. Elle est amortie linéairement sur la durée anticipée des études de Phase II planifiées par la Société.

Cet accord prévoyait un complément de prix en cas d'accord de licence signé entre Innate Pharma et un tiers incluant un paiement initial. En conséquence, suite au contrat signé avec AstraZeneca en avril 2015, Novo Nordisk est éligible à un complément de prix. Au 31 décembre 2015, la meilleure estimation de ce complément de prix s'élève à 6,3 millions d'euros (ce montant n'ayant pas encore été payé à la clôture). Cet actif incorporel est amorti de manière prospective selon le même plan d'amortissement que l'actif correspondant à l'acquisition initiale de monalizumab.

4) Immobilisations corporelles

Les variations des postes constructions et installations techniques, matériel et outillage s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Constructions	Matériel de laboratoire	Autres immobilisations corporelles	En cours	Total
Exercice clos le 31 décembre 2015					
Solde net à l'ouverture	43	1 160	230	-	1 434
Acquisitions	-	825	75	166	1 066
Cessions	-	(7)	(3)	-	(10)
Transferts	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions	(7)	(266)	(93)	-	(366)
Solde net à la clôture	36	1 712	210	166	2 124

Les acquisitions de l'année concernent essentiellement du matériel de laboratoire.

5) Immobilisation financières

(en milliers d'euros)	Titres de participation	Créances rattachées aux participations	Actions propres	Autres immobilisations financières	Total
Exercice clos le 31 décembre 2015					
Solde net à l'ouverture	74	-	266	243	583
Augmentations	-	-	27	37 816	37 843
Diminutions	(782)	(180)	(7)	-	(970)
Variation des dépréciations	709	180	-	-	889
Solde net à la clôture	-	-	286	38 059	38 345

Au 31 décembre 2015, les immobilisations financières se composent des éléments suivants : autres titres immobilisés acquis dans le cadre de notre gestion de trésorerie (37 691 milliers d'euros), actions propres Innate Pharma (286 milliers d'euros correspondant à 22 128 actions), liquidités sur le compte courant du contrat de liquidité (358 milliers d'euros) et dépôts et cautionnements (10 milliers d'euros). En novembre 2015, la Société a vendu sa participation dans Platine Pharma Services SAS.

Les autres titres immobilisés acquis en 2015 dans le cadre de notre gestion de trésorerie se composent de 17 822 milliers d'euros investis en fonds commun de placement et 19 869 milliers d'euros investis dans divers instruments financiers non courants.

A l'exception des actions propres et des liquidités sur le compte courant du contrat de liquidité, toutes les immobilisations financières ont une échéance supérieure à un an.

6) Clients et comptes rattachés

Au 31 décembre 2015, le poste se compose uniquement de créances envers Bristol-Myers Squibb correspondant à la refacturation des coûts de personnel (525 milliers d'euros). L'échéance de ces créances est inférieure à un an.

7) Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2015	2014
Autres créances - part à court terme	9 480	8 384
Autres créances - part à long terme	530	667
Total Autres créance	10 010	9 051

Les autres créances — part à court terme s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2015	2014
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2015	7 035	6 471
Crédit de TVA	905	786
TVA déductible	699	266
Subventions et aides publiques	32	237
Avance preneur Sogébaïl	137	130
Avance et acomptes versés aux fournisseurs	333	179
Autres	339	151
Autres créances - part à court terme	9 480	8 384

La Société a fait parvenir début 2016 une demande de remboursement immédiat de son crédit d'impôt recherche au titre de 2015, et a classé la créance associée à court terme.

Au 31 décembre 2014, les autres créances comprenaient un crédit de TVA de 373 milliers d'euros relatif au quatrième trimestre 2013. Au 1er trimestre 2015 un remboursement de 48 milliers d'euros a eu lieu. Le remboursement des 324 milliers d'euros restant fait toujours l'objet d'une procédure contentieuse au Tribunal Administratif. La Société est confiante dans sa capacité à recouvrer cette créance.

Les autres créances — part à long terme s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2015	2014
Avance-preneur Sogébaïl	530	667
Autres créances - part à long terme	530	667

L'avance-preneur est une garantie relative au crédit-bail en cours portant sur le siège social de la Société.

8) Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2015, le poste se compose essentiellement de comptes courants, de comptes d'épargne, de comptes à terme, de billets de trésorerie, de parts de SICAV (à échéance court terme) et d'obligations souscrits auprès de différents établissements bancaires.

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2015	2014
Comptes bancaires courants et comptes d'épargne	74 848	39 660
Comptes à terme	74 976	24 601
BMTN	3 019	-
<i>Disponibilités</i>	<i>152 843</i>	<i>64 261</i>
BMTN	32 503	-
Billets de trésorerie	23 459	-
FCP monétaires et obligations	24 740	4 911
Autres	2 296	-
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	<i>82 998</i>	<i>4 911</i>
Disponibilités en valeurs mobilières de placement	235 841	69 172

La différence entre la valeur de souscription des actifs en devises et leur valorisation au 31 décembre 2015 se traduit par des gains de change latents d'un montant de 197 milliers d'euros pour les FCP monétaires, de 325 milliers d'euros pour les comptes à terme, et 105 milliers d'euros pour la catégorie « Autres ».

9) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2015	2014
Produits approvisionnés et non encore consommés par les activités de recherche	5 405	719
Autres charges constatées d'avance	585	437
Total des charges constatées d'avance	5 990	1 156

10) Capital

La décomposition du capital social aux 31 décembre 2014 et 2015 s'analyse comme suit (nombre d'actions de valeur nominale 0,05 euro, en milliers) :

Au 31 décembre (en milliers)	2015	2014
Actions ordinaires, ouverture de l'exercice	52 970	45 736
Augmentation de capital résultant de l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital	864	384
Augmentation de capital résultant d'une levée de fonds	-	6 850
Actions ordinaires, clôture de l'exercice	53 834	52 970

Historique des opérations sur le capital lors des deux derniers exercices :

Le 10 février 2014, suite à l'exercice d'options de souscription d'actions, de BSAAR 2010 et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 2 562,5 euros (51 250 actions nouvelles), portant le capital social à 2 289 357,10 euros.

Le 7 mars 2014, suite à l'exercice d'options de souscription d'actions, de BSA 2011-1, de BSA 2011-2, de BSA 2013, de BSAAR 2010, de BSAAR 2011 et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 15 797,50 euros (315 950 actions nouvelles), portant le capital social à 2 305 154,60 euros.

Le 26 mars 2014, suite à l'exercice de BSA 2011-2, de BSA 2013, et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 610 euros (12 200 actions nouvelles), portant le capital social à 2 305 764,60 euros.

Le 4 avril 2014, suite à une augmentation de capital réservée à Novo Nordisk A/S sur le fondement de la treizième résolution de l'Assemblée générale du 27 mars 2014, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 30 000 euros (600 000 actions nouvelles), portant le capital social à 2 335 764,60 euros.

Le 23 juin 2014, suite à une augmentation de capital réservée à des sociétés industrielles ou commerciales du secteur pharmaceutique/biotechnique ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou étranger investissant dans le secteur pharmaceutique/biotechnique, susceptibles d'investir dans le cadre d'un placement privé, conformément à l'utilisation de la délégation consentie par la 16^e résolution votée par les actionnaires lors de l'Assemblée générale du 27 mars 2014, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 312 500 euros (6 250 000 actions nouvelles), portant le capital social à 2 648 264,60 euros.

Le 18 décembre 2014, suite à l'exercice de BSAAR 2010 et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 255 euros (5 100 actions nouvelles), portant le capital social à 2 648 519,60 euros.

Le 5 février 2015 suite à l'exercice de BSAAR 2011, de BSAAR 2012 et de Stock-options, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 3 075 euros (61 500 actions nouvelles), portant le capital à 2 651 594,60 euros.

Le 4 mars 2015, suite à la souscription d'actions via le PEE et suite à l'exercice de Stock-options, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 2 668,60 euros (53 372 actions nouvelles), portant le capital à 2 654 263,20 euros.

Le 14 avril 2015 suite à l'exercice de BSAAR 2010, de BSAAR 2012 et de Stock-options, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 4 425 euros (88 500 actions nouvelles), portant le capital à 2 658 688,20 euros.

Le 1^{er} juillet 2015 suite à l'exercice de BSA 2008, de BSA2011-1, de BSA2011-2, de BSA 2013, de BSAAR 2010, de BSAAR 2011, de BSAAR 2012 et de Stock-options, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 17 529,30 euros (350 586 actions nouvelles), portant le capital à 2 676 217,50 euros.

Le 8 juillet 2015 suite à l'exercice de BSAAR 2010, de BSAAR 2012 et de Stock-options, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 3 812,50 euros (76 250 actions nouvelles), portant le capital à 2 680 030 euros.

Le 9 décembre 2015 suite à l'exercice de BSA2011-1, de BSA2011-2, de BSA 2013, de BSA 2013-1, de BSA 2014, de BSAAR 2010 et de BSAAR 2012 le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 11 670,70 euros (233 414 actions nouvelles), portant le capital à 2 691 700,70 euros.

Valeurs mobilières donnant accès au capital

Les mouvements sur valeurs mobilières sur les trois derniers exercices s'analysent comme suit :

	BSA	Options de souscription	BSAAR
Solde au 1^{er} janvier 2014	647 500	12 500	878 800
Bons et options caducs en 2014			
Bons et options exercés en 2014	(111 700)	(6 425)	(117 050)
BSA attribués le 27 juillet 2014	150 000		
Solde au 31 Décembre 2014	685 800	6 075	761 750
Bons et options caducs en 2015	-	-	-
Bons et options exercés en 2015	(309 300)	(121 500)	(380 950)
BSA attribués le 27 avril 2015	70 000		
BSA attribués le 1 ^{er} juillet 2015	14 200		
BSAAR attribués le 1 ^{er} juillet 2015			1 050 382
Solde au 31 Décembre 2015	460 700	-	1 431 182

Les BSA en circulation au 31 décembre 2015 donnent droit à la souscription de 460 700 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action.

Les BSAAR en circulation au 31 décembre 2015 donnent droit à la souscription de 1 431 182 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action.

Au 31 décembre 2015, les BSAARs et BSA en circulation donnaient droit à la souscription de 1 891 882 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action, représentant 3,39% du capital.

Le 27 mars 2014, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 150 000 bons de souscription (BSA 2014) donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles. Le Directoire réuni le 16 juillet 2014, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 150 000 BSA 2014 à des consultants.

Le 27 avril 2015, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 150 000 bons de souscription (« BSA 2015 ») donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles. Le Directoire du 27 avril 2015 a attribué 80 000 BSA 2015-1, dont 70 000 ont été effectivement souscrits, ce qui a été constaté par le Directoire du 25 septembre 2015.

Le Directoire réuni le 1er juillet 2015 a utilisé la même autorisation de l'Assemblée visée ci-dessus et après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 25 000 BSA 2015-2 à un nouveau membre indépendant du Conseil de surveillance dont 14 200 ont été effectivement souscrits, ce qui a été constaté par le Directoire du 7 décembre 2015.

Le 27 avril 2015, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 1 500 000 BSAARs (« BSAAR 2015 ») donnant droit à la souscription de 1 500 000 actions nouvelles. Le Directoire réuni le 1er juillet 2015, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 1 499 207 BSAAR 2015 à des salariés et membres du Directoire dont 1 050 382 ont été effectivement souscrits, ce qui a été constaté par le Directoire du 7 décembre 2015.

11) Avances conditionnées, subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union européenne et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Subventions d'investissement ou d'exploitation ; et
- Crédits d'impôt recherche.

Subventions reçues des collectivités publiques

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

A la différence des avances conditionnées :

- la Société a l'assurance de se conforter aux conditions attachées à ces subventions ; et
- ces subventions ne sont pas remboursables.

Ces subventions sont comptabilisées dans le compte de résultat sur l'exercice de rattachement aux charges ou dépenses correspondantes.

Crédits d'impôt recherche

Les crédits d'impôt recherche sont décrits en Note 24.

12) Provisions

Les provisions et variations de provisions s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

<i>Provisions réglementées</i>	Montant au 1/01/2015	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Diminutions montants non utilisés	Montant au 31/12/2015
Amortissements dérogatoires	328	95	(27)	-	396
Total	328	95	(27)	-	396

<i>Provisions pour risques et charges</i>	Montant au 1/01/2015	Augmentations dotations	Diminutions montants utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant au 31/12/2015
Pensions et obligations similaires	1 094	646	-	-	1 740
Total	1 094	646	-	-	1 740

<i>Provision pour dépréciation</i>	Montant au 1/01/2015	Augmentations dotations	Diminutions montants utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant au 31/12/2015
Dépréciation des immobilisations financières	1 618	7	(1 049)	-	576
Total	1 618	7	(1 049)	-	576

Total Général	3 040	748	(1 076)	-	2 712
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		646	-	-	
Financières		7	-	-	
Exceptionnelles		95	(1 076)	-	

Provision pour amortissement dérogatoire

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés en application des principes décrits en Note 2 d2.

Provision pour risques et charges

Il n'y pas de provision pour risques et charges au 31 décembre 2015.

Pensions et obligations similaires

Les indemnités de fin de carrière constituent le seul régime à prestations définies dont bénéficie le personnel de la Société. Les engagements correspondants sont comptabilisés sous forme de provision au bilan.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

Au 31 décembre	2015	2014
<i>Hypothèses économiques</i>		
Taux d'actualisation (iBoxx Corporate AA)	2,00%	1,90%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	3,00%	3,00%
<i>Hypothèses démographiques</i>		
Type de départ à la retraite	à l'initiative du salarié	à l'initiative du salarié
Taux de charges sociales et fiscales	49%	49%
Age de départ à la retraite		
- Cadre	64 ans	64 ans

- Non cadres	62 ans	62 ans
Table de mortalité	INSEE TD/TV	INSEE TD/TV
	2011-2013	2010-2012
Mobilité annuelle	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel
16-24 ans	6%	15%
25-29 ans	4%	12%
30-34 ans	2%	9%
34-39 ans	1,5%	6%
40-44 ans	1%	3%
45-49 ans	0,5%	1%
+50 ans	0%	0%

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2015	2014
Valeur actualisée des obligations financées	-	-
Juste valeur des actifs du régime	-	-
Valeur actualisée des obligations non financées	1 740	1 094
Pertes actuarielles non reconnues	-	-
Coût des services passés non reconnu	-	-
Provision inscrite au bilan	1 740	1 094

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2015	2014
Coût des services rendus	364	93
Perte actuarielle nette comptabilisée durant l'exercice	22	25
Coût financier	260	187
Total	646	305

13) Emprunts et dettes

L'analyse par échéance de ce poste est la suivante :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2015	2014
BPI PTZI IPH41 (Prêt à Taux Zéro Innovation)	150	-
Total à court terme	150	-
BPI PTZI IPH41 (Prêt à Taux Zéro Innovation)*	1 350	1 500
Total à long terme	1 350	1 500
Total des emprunts et dettes	1 500	1 500

* Dont 1 200 milliers d'euros à échéance entre 2 et 5 ans et 150 milliers d'euros dus à plus de 5 ans.

Les montants dus à BPI représentent la part remboursable sans condition de succès technique ou commercial des aides à l'innovation telles que décrites en Note 11.

14) Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le poste s'analyse comme suit :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2015	2014
Fournisseurs	2 846	2 493
Factures non parvenues	12 092	4 349
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 938	6 842

Au 31 décembre 2015, les factures non parvenues incluent le complément de prix dû à Novo Nordisk A/S (voir Note 1).

15) Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2015	2014
Dettes sociales	2 893	2 253
Dettes fiscales	876	133
Dettes fiscales et sociales	3 769	2 386

Le montant des charges à payer s'élèvent au 31/12/2015 à 2 816 milliers d'euros contre 1 788 milliers d'euros au 31/12/2014.

16) Produits constatés d'avance

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2015	2014
Chiffre d'affaires relatif au contrat BMS à reconnaître à moins d'un an	442	884
Chiffre d'affaires relatif au contrat AZ à reconnaître à moins d'un an	39 984	-
Autres produits constatés d'avance court terme	484	-
<i>Produits constatés d'avance court terme</i>	<i>40 910</i>	<i>884</i>
Chiffre d'affaires relatif au contrat BMS à reconnaître à plus d'un an	-	442
Chiffre d'affaires relatif au contrat AZ à reconnaître à plus d'un an	168 854	-
<i>Produits constatés d'avance long terme</i>	<i>168 854</i>	<i>442</i>
Produits constatés d'avance	209 764	1 326

17) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose des revenus liés aux accords signés avec Bristol-Myers Squibb et AstraZeneca et se compose principalement des éléments suivants :

- Etalement du paiement initial reçu d'AstraZeneca en 2015 (12,1 millions d'euros pour l'exercice 2015). La Société a encaissé un paiement forfaitaire à la signature de l'accord pour un montant non remboursable de 250 millions de dollars US (soit 223,5 millions d'euros), reçu intégralement en juin 2015, mais dont la comptabilisation est étalée sur la base des coûts qu'Innate Pharma s'est engagé à supporter dans le cadre de l'accord au rythme des dépenses encourues.
- Etalement du paiement initial reçu de Bristol-Myers Squibb en 2011 (0,9 million d'euros pour l'exercice 2015). La Société a encaissé un paiement forfaitaire à la signature de l'accord pour un montant de 24,9 millions d'euros (soit 35,3 millions de dollars), reçu intégralement en juillet 2011, mais dont la comptabilisation de la partie non imputable et non remboursable a été étalée sur la durée anticipée du programme clinique engagé au moment de la signature.
- Paiement d'étape de 5 millions de dollars US (convertis pour un montant de 4,5 millions d'euros) relatif au contrat Bristol-Myers Squibb. Ce paiement d'étape intervient à la suite du recrutement d'un premier patient dans un essai de Phase II testant lirilumab en combinaison avec rituximab. Ce paiement a été reconnu intégralement en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2015 car il n'engendre aucune obligation de service future pour la Société.

18) Achats de matières premières et autres approvisionnements

Les achats de matières premières et autres approvisionnements comprennent les coûts d'achat auprès de tiers des produits développés par la Société, qui n'a pas de capacité de production. Ces coûts comprennent également les coûts d'achat des produits et substances pharmaceutiques achetés par la Société à des tiers et utilisés dans son activité de recherche et développement.

19) Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes s'analysent comme suit :

Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2015	2014
Sous-traitance (1)	(12 705)	(9 883)
Location, maintenance et charges d'entretien (2)	(1 709)	(1 663)
Honoraires non scientifiques (3)	(1 318)	(897)
Frais de déplacements et de congrès	(1 111)	(1 157)
Coûts de propriété intellectuelle (4)	(1 109)	(511)
Honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires (5)	(753)	(857)
Marketing, communication et relations publiques (6)	(389)	(358)
Assurance	(114)	(102)
Autres (7)	(179)	(140)
Autres achats et charges externes	(19 387)	(15 570)

- (1) La Société sous-traite une part significative des études pré-cliniques (développement pharmaceutique pilote, études de tolérance et autres expériences et modèles, etc.) et cliniques (coordination des essais, coûts des forfaits hospitaliers, etc.). La hausse du poste entre 2014 et 2015 résulte essentiellement de l'augmentation de la sous-traitance en relation avec les programmes précliniques et cliniques.
- (2) La Société est locataire (crédit-bail) de ses bureaux (cf. Note 25) et encourt des coûts externes de fourniture d'utilités ainsi que pour l'entretien de son laboratoire et de ses bureaux. Par ailleurs, la Société loue une partie de son parc informatique.
- (3) Les honoraires non scientifiques sont relatifs à des prestations de conseil et d'assistance aux activités de commercialisation et d'administration de la Société, et incluent des honoraires juridiques, comptables et d'audit et le support aux activités de développement des affaires commerciales.
- (4) Les frais de propriété intellectuelle comprennent, d'une part, les dépenses liées aux brevets et demandes de brevets sur les inventions de la Société ainsi que sur les inventions de tiers et, d'autre part, les coûts liés aux options sur licences et licences sur les inventions desdits tiers.
- (5) Les honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires se rapportent aux services de consultants auxquels la Société fait appel pour ses activités de recherche.
- (6) Les services de marketing, communication et relations publiques sont pour une bonne part externalisés.
- (7) Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015, la rubrique « Autres » comporte essentiellement des cotisations professionnelles, des charges de télécommunications, des frais bancaires, des coûts de formation du personnel et du personnel intérimaire.

20) Coûts de personnel

Le poste s'élève respectivement à 7 915 milliers d'euros et 10 204 milliers d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015. La Société employait 99 personnes au 31 décembre 2014, contre 118 au 31 décembre 2015.

La Société a bénéficié du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pour un montant de 116 milliers d'euros (84 milliers d'euros pour l'exercice 2014). Ce crédit d'impôt sera principalement utilisé dans le but de renforcer les équipes de recherche.

21) Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit:

Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2015	2014
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(2 364)	(2 043)
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	(2 364)	(2 043)

La hausse du poste résulte essentiellement de l'amortissement de l'actif incorporel relatif à monalizumab.

22) Produits et charges financiers, nets

Les produits / (charges) financiers, nets s'analysent comme suit:

Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2015	2014
Revenus de placement	972	610
Gains / (pertes) de change	4 482	102
Provision pour dépréciation des instruments financiers	(1 525)	62
Produit / (charge) financière contrat de liquidité	145	40
Autres gains / (pertes) financiers	37	53
Produits / (Charges) financiers, nets	4 111	867

Les gains et pertes de change sont essentiellement afférents à la conversion d'un compte bancaire en dollars U.S. La Société utilise ce compte pour régler les factures libellées en dollars U.S. Les gains et pertes enregistrés sont des différences latentes. Des gains et pertes de change sont également constatés sur les placements en dollars U.S de la Société.

23) Produits et charges exceptionnels, nets

Les produits et charges exceptionnels s'analysent comme suit :

Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2015	2014
Produits exceptionnels		
Prix de cession des immobilisations cédées	-	2
Reprise sur amortissements dérogatoires	27	19
Reprise sur provision titres et comptes rattachés*	1 049	-
Charges exceptionnelles		
Cession titres et comptes rattachés*	(1 125)	-
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou mises au rebut	(10)	(322)
Dotations aux amortissements dérogatoires	(94)	(85)
Produits / (charges) exceptionnels, nets	(153)	(387)

* Ces éléments exceptionnels résultent de la cession en novembre 2015 de notre participation résiduelle dans la Société Platine Pharma Services SAS.

24) Impôts sur les bénéfices

Déficits reportables

Selon la législation en vigueur, les Sociétés du Groupe disposent de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total cumulé de 166 millions d'euros au 31 décembre 2015 (154 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies du Code Général des Impôts relatives au Crédit d'Impôt Recherche. Conformément au principe décrit en Note 2h, le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles.

Le tableau suivant présente l'évolution de ce crédit d'impôt et de sa comptabilisation au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2015	2014
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2013	-	40
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2014	10	6 470
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2015	7 035	-
Crédit d'impôt recherche	7 045	6 510

25) Engagements

Engagements hors bilan liés au financement de la Société

- Obligations relatives à certains produits financiers

Aucune.

- Obligations au titre des contrats de crédit-bail

La Société a contracté avec SOGEBAIL, filiale de crédit-bail immobilier de la Société Générale, un contrat de crédit-bail pour le financement de l'acquisition et la rénovation de son siège social et de ses principaux laboratoires. D'une durée de 12 ans, le montant de financement ainsi obtenu s'élève à 6 551 milliers d'euros hors taxes. Le montant des redevances futures au titre du contrat avec SOGEBAIL, y compris les échéances de l'avance-preneur, s'élevait à 2 533 milliers d'euro au 31 décembre 2015. Le tableau ci-dessous n'intègre pas ces dernières (en milliers d'euros).

Rubriques	Terrain & bâtiment	Constructions	Total
Valeur d'origine	1 560	4 991	6 551
Amortissements :			
- Cumul exercices antérieurs	274	1 896	2 169
- Dotations de l'exercice	42	247	289
Total	316	2 143	2 458
Redevances payées :			
- Cumul exercices antérieurs	1 136	3 279	4 415
- Exercice	173	548	721
Total	1 309	3 827	5 136
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus	173	548	721
- à plus d'un an et cinq ans au plus	595	1 884	2 479
- à plus de cinq ans	-	-	-
Total	768	2 432	3 200
Valeur résiduelle			
- à un an au plus	-	-	-
- à plus d'un an et cinq ans au plus	-	-	-
- à plus de cinq ans	-	-	-
Total	-	-	-

Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société

- Obligations au titre des contrats d'achat de droits sur licences

Les contrats d'achat de droits sur licences signés par la Société (i) mettent en général à la charge de la Société l'intégralité des frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection et

(ii) rendront la Société redevable envers le propriétaire des droits de paiements forfaitaires et de redevances en fonction du franchissement de certaines étapes.

- Obligations au titre des contrats d'options sur licences

Les contrats d'options sur licences signés par la Société (i) mettent en général à la charge de la Société l'intégralité des frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection, (ii) requièrent le versement d'une somme forfaitaire en contrepartie de l'option et (iii) rendront la Société redevable envers le propriétaire des droits, si elle décide ultérieurement de lever les options correspondantes, de paiements forfaitaires et de redevances en fonction du franchissement de certaines étapes.

- Obligations au titre de la copropriété de droits de propriété intellectuelle

La Société a signé certains accords avec différents partenaires, qui définissent les règles de copropriété et de sous-licence de certains droits de propriété intellectuelle. Ces contrats mettent en général intégralement à la charge de la Société les frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection. Ces contrats mettent généralement à la charge de la Société des paiements forfaitaires et des redevances en fonction du franchissement de certaines étapes, en rémunération de la licence consentie par le copropriétaire sur la partie des droits qui lui appartient.

- Obligations au titre des contrats de location simple

La Société a contracté avec BNP Paribas Leasing Solutions, pour la location d'une partie de son matériel bureautique. Le montant des redevances futures à ce titre s'élevait à 48 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

- Obligations au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes, la Société est amenée à conclure, dans le cadre de ses opérations courantes, des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

26) Litiges

Notre ancienne filiale Platine Pharma Services a reçu une proposition de rectification suite à une vérification de comptabilité en date du 4 avril 2012. Le redressement notifié s'élève à 91 milliers d'euros. Cette notification fait l'objet d'une contestation par Platine Pharma Services. Le contrôle portant sur une période antérieure à l'entrée de la société Transgene au capital de Platine Pharma Services, le passif éventuel résultant de ce redressement ne concernerait qu'Innate Pharma SA du fait de la garantie de passif. La Société, confiante dans le bien fondé de ses positions, n'a pas estimé nécessaire de devoir comptabiliser une provision pour risque.

Innate Pharma a des passifs éventuels non significatifs se rapportant à des actions en justice de nature prud'homale survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours dans lesquels la Société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes après avis des conseils juridiques. Sur la base des informations dont elle dispose, la Société, confiante dans le bien fondé de ses positions, ne considère pas avoir de risque certain à ce jour. En conséquence, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2015.

27) Evènements postérieurs à la clôture

- Le 10 janvier 2016, Innate Pharma et OREGA Biotech ont annoncé la mise en place d'un accord de licence exclusive selon lequel OREGA Biotech accorde à Innate Pharma l'intégralité des droits de développement, de fabrication et de commercialisation de son programme d'anticorps anti-CD39, visant à développer de nouveaux inhibiteurs de point de contrôle immunitaire « first-in-class ». Cet accord de licence est le fruit d'une collaboration de recherche entre les deux sociétés débutée en 2014. Le paiement initial payé par la Société à OREGA Biotech sera comptabilisée en tant qu'actif incorporel dans les comptes annuels 2016.
- Le 11 janvier 2016, Sanofi et Innate Pharma ont annoncé la mise en place d'un accord de collaboration et de licence dans le but d'appliquer la nouvelle technologie propriétaire d'Innate Pharma au développement de nouveaux formats d'anticorps bispécifiques recrutant, via leur récepteur activateur NKp46, les cellules NK contre les cellules tumorales. Innate Pharma est éligible à des paiements d'étape pouvant atteindre 400 millions d'euros ainsi qu'à des redevances assises sur les ventes nettes.

28) Tableau des filiales et participations

Filiales / participations	Société	Capitaux propres (en milliers d'euros)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos (en milliers d'euros)
Filiale	Innate Pharma Inc.	(554)	100%	56

29) Parties liées

Membres du Directoire et du Comité exécutif

	2015	2014
Salaires et autres avantages court terme	1,491	998
Avantage liés à la retraite	7	7
Honoraires	542	448
Rémunération des membres du Directoire et du Comité exécutif	2 040	1 453

Membres du Conseil de surveillance

La Société a comptabilisé une provision de 187 milliers d'euros au titre des jetons de présence relatif à l'exercice 2015. Ces jetons de présence seront payés en 2016.

Comme mentionné en Note 13, BPI a accordé à la Société un Prêt à Taux Zéro Innovation d'un montant de 1,5 million d'euros. Ce prêt sera remboursé à partir de septembre 2016 sur une période de 5 ans.

Divers

Au 31 décembre 2015 et 2014, la Société n'a identifié aucun lien de nature managériale ou capitalistique entre ses principaux fournisseurs et les membres de son Conseil de surveillance, de son Directoire ou de son Comité exécutif.

30) Honoraires versés aux contrôleurs légaux

Les honoraires relatifs aux commissaires aux comptes se sont élevés respectivement à 150 et 149 milliers d'euros pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et 2015.